

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2025

N°043

OBJET :	RENOUVELLEMENT D'ABONNEMENT DE REFUGE LPO COLLECTIVITÉ ET SIGNATURE DE LA CONVENTION LPO POUR 5 ANS SUR LE JARDIN DE L'ILE		
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 33	Nombre de Membres Votants : 43	Date de la Convocation : 19 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt six juin, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Gérard LARRAT Maire**.

Mme CHESA, M. BLASQUEZ, Mme LETAO, M. LAREDJ, Mme BARDOU, M. ARIAS, Mme DOUTRES, M. BES, Mme GODFROY, M. ALBAREL, Mme MONTUSSAC, M. FLAMANT,
Mme BARTHES, Mme MIGNOT, Mme BERNARD, M. AUDIER, M. ZORZETTO, M. CAMBON, M. LEUBA, Mme LACUBE, Mme GIOVANNETTI, M. MARTY, Mme BLANC, M. BUSTOS, Mme TRIAY, M. JORDAN, M. ICHE, M. BELMAS, Mme BOUTALEB, M. CHAMLAL, Mme LARROUX, M. MONTAGNE

EXCUSES : Mme DENUX donne pouvoir à M. LARRAT, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS donne pouvoir à Mme GODFROY, M. LECINA donne pouvoir à M. JORDAN, Mme GASC donne pouvoir à M. LAREDJ, M. OUDDANE donne pouvoir à M. BUSTOS, Mme RIVEL donne pouvoir à M. ICHE, Mme GALBEZ donne pouvoir à Mme BOUTALEB, Mme JULIEN donne pouvoir à M. BELMAS, Mme KERRINCKX donne pouvoir à M. MONTAGNE, M. DUTHU donne pouvoir à Mme BERNARD conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

Mme Emilie TRIAY est désignée comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

La LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) anime un programme national de préservation de la biodiversité et de découverte de la nature de proximité appelé Refuges LPO.

La Ville de Carcassonne souhaite participer à l'effort collectif de protection de la nature en menant des actions concrètes avec la LPO, pour aider au maintien et au développement de la nature (faune, flore, paysage) sur ces zones.

L'île de la Cité à Carcassonne est classée en Refuge LPO. Une convention a été conclue avec la LPO le 16 décembre 2016. En 2020, afin de poursuivre cette démarche, le « renouvellement du plan d'action » avait été réalisé, sur la base de données naturalistes complémentaires, relevant **56 espèces d'oiseaux**. Il proposait notamment un plan de gestion des espaces pour maintenir des éléments favorables à la biodiversité.

L'objet du renouvellement d'abonnement à la LPO porte sur la signature de la convention du Refuge LPO Collectivité sur le site du Jardin de l'Île.

En renouvelant un Refuge LPO, la collectivité, propriétaire du site labellisé Refuge, est volontaire pour accueillir, protéger et favoriser la nature sur son site. La Collectivité, s'engage notamment pour la durée de la convention à :

- Respecter la Charte des Refuges LPO et le plan de gestion proposé par la LPO locale, sur le site inscrit.
 - Informer les usagers du site de la création du Refuge LPO,
 - Faire réaliser un diagnostic écologique du site permettant la réalisation d'un plan de gestion.
- L'ensemble de ces prestations fera l'objet d'un devis de la LPO,
- Transmettre à la LPO locale tous les ans, ses nouvelles actions/pratiques/animations réalisées dans le but d'accueillir la biodiversité,
 - Consulter la LPO avant de mettre en œuvre des actions qui n'ont pas été prévues dans le plan de gestion et d'actions concerté,
 - Régler l'intégralité du devis, comprenant les frais de :
 - Renouvellement Abonnement Refuge Collectivité
 - Ainsi que les coûts des panneau(x) et des prestations.

Ces derniers éléments s'élèvent à la somme de 472,00 € TTC.

- Aussi, il faudra formaliser l'engagement sur la plateforme « Mon Espace LPO » permettant de s'acquitter du règlement du Renouvellement Abonnement Refuge Collectivité d'un montant de 200 € TTC et du coût des panneaux de 472,00 € TTC.
- Le montant total sera donc de 672,00 € TTC

Les crédits sont à inscrire sur la ligne 615212 511 du budget principal.

Il est demandé au Conseil Municipal

- d'autoriser le renouvellement d'abonnement de Refuge LPO collectivité pour 5 ans sur le Jardin de l'Ile
- d'autoriser le Maire à signer et à exécuter toutes pièces afférentes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOpte à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membres présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20250626-25425-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2025

Publication : 03/07/2025